

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Résines de déminéralisation

Code Eural	19 09 05
Code déchet	564003

DESCRIPTION

Résines d'échangeurs d'ions, dans des fûts de 30 litres minimum

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Teneur totale en chlore : < 0,5 %
- Teneur en eau : < 20 %
- Soufre : < 3 %
- Point d'éclair : > 21 °C
- PCB : < 50 ppm

Conditions générales :

- Les résines ne sont pas toxiques conformément à la loi sur les déchets toxiques et son A.R. du 09.02.76
- Pas de produits causant de fortes nuisances olfactives (par ex. amines, amides, acide butyrique, mercaptans, styrène)
- Pas de produits lacrymogènes
- Pas de déchets qui par réaction entre eux ou s'ils sont brûlés, peuvent former des mélanges explosifs ou des vapeurs toxiques ou causer une polymérisation
- Pas de produits fortement toxiques
- Pas de produits fortement corrosifs
- Pas d'aérosols ni d'autres récipients sous pression
- Pas de cyanures libres et isocyanates

Conditions d'emballage :

- Les fûts sont en bon état
- Les fûts peuvent être vidés par basculement